



Le 1er mai 2020

Monsieur Edouard Philippe  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon

Monsieur le Premier ministre,

La situation du secteur du tourisme suscite une très vive inquiétude à l'approche d'une saison qui s'annonce compromise. Deux millions d'emplois directs et indirects sont menacés, 210.000 cafés et restaurants, 20.000 hôtels sont en sursis.

Le gouvernement a décidé des premières mesures et le Président de la République annonce un plan dédié à ce secteur qui représente 8% du PIB, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter. Les collectivités territoriales sont également mobilisées pour soutenir les décisions d'ores et déjà prises.

Au-delà du nécessaire traitement de l'urgence, il nous paraît impératif d'accompagner durablement un secteur économique et touristique majeur dans l'animation et la richesse de nos territoires. Pour que la relance soit prompte, efficace et durable, il est nécessaire de cibler en priorité les publics et les secteurs les plus fragilisés par la crise. En l'occurrence, soutenir le secteur touristique, de l'hôtellerie et de la restauration, en même temps que les personnes précaires et peu favorisées qui vont subir les effets de la crise sociale qui s'annonce.

Nous vous proposons d'agir directement, en toute transparence et de manière traçable, via un titre spécial de paiement dédié (type titres-restaurant, chèques culture, chèques vacances, chèques cadeaux, CESU, CAP, etc.) abondé par l'Etat, par les collectivités locales volontaires, éventuellement aussi par les comités d'entreprise. Il s'agirait d'un moyen de paiement sous forme d'un chèque ou d'un titre dématérialisé consistant en une aide à l'assiette, à la nuitée et au transport qui pourrait être réservée aux 50% de Français dont le revenu est inférieur au revenu médian, c'est-à-dire un peu au-delà des 40% de Français habituellement non-partant en vacances.

A la différence d'un versement monétaire sur des comptes bancaires ou dans des circuits financiers, les titres spéciaux de paiement garantiraient une relance ciblée du secteur touristique par la consommation. Le ciblage peut même viser des territoires spécifiques. En accordant à ces titres une durée de vie limitée à six mois, ils inciteraient à une reprise de la consommation rapide.

L'autre effet vertueux de ce type de soutien à la demande est son effet multiplicateur constaté de manière systématique. Un montant alloué génère dans les faits une dépense supérieure auprès des commerçants par le complément que le bénéficiaire apporte lors de l'achat. Ainsi, l'enveloppe d'aide décidée par la collectivité se traduira par un apport d'affaires supérieur chez les commerçants.

Enfin, au-delà d'une réponse directement économique et sociale, la mise en place d'une solution de soutien ciblé est également un outil de transformation de long terme pour un développement durable et résilient de nos territoires, partagé et porté par l'ensemble d'une communauté territoriale.

Le dispositif est simple, lisible et connu. Des opérateurs existent et des solutions techniques réactives d'innovation sociale et de développement sont disponibles pour mettre en place rapidement un dispositif économiquement efficace et socialement juste.

Monsieur le Premier ministre, nous vous serions gré de bien vouloir considérer cette proposition avec bienveillance. Si l'Etat - y compris comme employeur - acceptait de s'engager dans ce dispositif plébiscité par les acteurs du secteur touristique que nous avons consultés, les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, les départements des Landes, du Gers, de Meurthe-et-Moselle, de l'Aude et de l'Ardèche prendraient leur part dans le financement et la mise en œuvre de ce dispositif.

Il nous serait agréable que vous puissiez prendre l'initiative de réunir sans délai, selon les modalités dont nous vous laissons juge, les auteurs de cette proposition, les services compétents de l'Etat et les acteurs pertinents du tourisme.

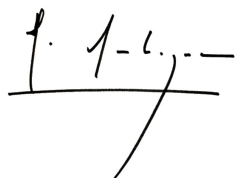
Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de nos respectueuses salutations.

**Philippe Martin**



Président du Conseil départemental du Gers

**Hervé Saulignac**



Député de l'Ardèche

**Alain Rousset**



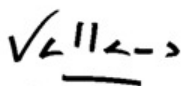
Président du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine

**Carole Delga**



Présidente du Conseil régional d'Occitanie

**Boris Vallaud**



Député des Landes

**Xavier Fortinon**



Président du Conseil départemental de Landes

**Laurent Ughetto**



Président du Conseil départemental de l'Ardèche

**André Viola**



Président du Conseil départemental de l'Aude

**Gisèle Biémouret**



Députée du Gers

**Dominique Potier**



Député de Meurthe-et-Moselle

**Matthieu Klein**



Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle